

D/034/2

d

NTAGUNGIRA Célestin

C/O MIJEUMA

B.P. 1044

K I G A L I

Kigali, le 13/03/1997.

Objet : Demande de Libération.

A Monsieur le Directeur Général
au MIJEUMA

K I G A L I

S/C : Monsieur le Directeur
des Sports au MIJEUMA

K I G A L I

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de
votre haute autorité en vous demandant une autorisation d'aller officier
un match de football.

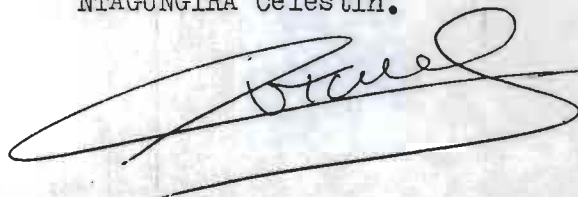
En effet Monsieur le Directeur Général, je
suis désigné comme un des arbitres internationaux Rwandais qui officieront le
match à Kampala le 23/03/1997.

Le Départ est prévu le 20/03/1997

Le Retour est fixé le 25/03/1997.

En espérant une suite favorable à ma
demande , je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Général, mes sentiments
distingués.

NTAGUNGIRA Célestin.



NTAGUNGIRA Célestin

C/O MIJEUMA

B.P. 1044

K I G A L I

B/034/2

Kigali, le 13/03/1997.

Objet : Demande de Libération.

A Monsieur le Directeur Général

au MIJEUMA

K I G A L I

S/C : Monsieur le Directeur
des Sports au MIJEUMA

K I G A L I

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de
votre haute autorité en vous demandant une autorisation d'aller officier
un match de football.

En effet Monsieur le Directeur Général, je
suis désigné comme un des arbitres internationaux Rwandais qui officieront le
match à Kampala le 23/03/1997.

Le Départ est prévu le 20/03/1997

Le Retour est fixé le 25/03/1997.

En espérant une suite favorable à ma
demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Général, mes sentiments
distingués.

NTAGUNGIRA Célestin.

O.K.
pour la libération
Kérou
17.3.97.